

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-SAONE (SIED 70)  
1 rue Max Devaux 70000 Vesoul**

**ARRÊTÉ N°25-072**

**Le Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département 70 (SIED 70),**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-23 et suivants,
- Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Vu la délibération en date du 15 janvier 2018 fixant les ratios d'avancement de grade,
- Vu les Lignes Directrices de Gestion pour la période du 31 janvier 2021 au 31 janvier 2027 arrêtées par l'autorité territoriale en date du 29 janvier 2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT  
ANNÉE 2025  
CADRE D'EMPLOIS DES RÉDACTEURS TERRITORIAUX  
ACCÈS AU GRADE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe au titre de l'année 2025 est arrêté définitivement comme suit :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
Mme GUENET Sandrine	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	1	<b>Favorable</b>

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2** : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3** : Le Président charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.



*Fait à Vesoul, le 7 juillet 2025*

*Le Président,*

Jean-Marc JAVAUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Jean-Marc Javaux", written over the printed name.